



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE

ORMA CREAZIONE

**UN LABORATOIRE
CULTUREL
AU CŒUR
DE LA CASTAGNICCIA**

P5 À 7

1,60€



EXPOSITION
LA SCIENCE
DE DANTE ALIGHIERI
P17

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
EN BREF ET EN CHIFFRES P8
SOCIÉTÉ P20 • AGENDA P21
CARNETS DE BORD P22
ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

IL EST COMME ÇA DEPUIS
QUE JE LUI AI DEMANDÉ
CE QU'IL ENTENDAIT PAR
"RÉPUBLICAIN"



KAMPÀ

SOMMAIRE À LA UNE

ORMA CREAZIONE

UN LABORATOIRE CULTUREL

AU CŒUR DE LA CASTAGNICCIA P5 À 7



OPINIONS

EN BREF ET EN CHIFFRES

EXPOSITION **LA SCIENCE DE DANTE**SOCIÉTÉ **AUX ORIGINES DE LA FÊTE DES PÈRES**

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P17

P20

P21

P22

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition:

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction:

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés: PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Boziu chì vinci

Hè una vittoria chì t'hà un sapori particolari pà l'abitanti di u Boziu. Calchi simana fà, in a stampa, s'amparava chì una sucità privata di u cuntinenti t'avia com'è prughjettu d'impiantà nant'à a cumuna di Santa Lucia di Mercuriu un'unità di metanisazioni pà i rumenzuli. Ind'i fatti, si trattava di stallà un centru industriali di pruduzioni elettrica, cù pannelli fotovoltaichi è una zona dedicata à a metanisazioni, cù una capacità di 40000 tunnellati di rumenzuli à l'annu. Ci si pudia metta in balli i rumenzuli, fin'è a so trasfurmazioni in biogaz, chì duvia ghjувà di carburanti pà tutti i motori alternatori producendu l'elettricità pà a reti EDF. Dopu avè presu cunniscenza di u prughjettu, parechji abitanti è eletti di u Boziu si sò aduniti nentru à un associu chjamatu Boziu Pulitu, pà fà fronti. Timiani chì u so rughjoni si trasfurmessi in un ruminzulaghju novu pà a Corsica è chì quilla unità s'ghjolu solu una pratesa par intarrà torna di più rumenzuli. Un'uppusizioni chì hè crisciuta à u fà di i ghjorni è chì hà dunqua purtatu quilla sucità di l'Oise à rinculà, ancu di grazia! L'appititti finaziarii sò sempri cusì putenti intornu à stu «marcatu» in Corsica, ch'ellu si trattessi di u trasportu o di qualsiasi altra tappa. È nant'à stu cartulari, soca, a maffia ùn sarà mai cusì luntana. Sarà podassi par quissa ch'ellu ùn s'avanza mancu stampa ver di una strategia di più rispunsevuli di u spiccu di i rumenzuli, mittendu da cantu l'unicu sforzu individuali d'ogni citadinu. Inde l'ultimu sundami nant'à u prima ghjiru di l'alizzioni tarritoriali, sò parechji centunai di parsoni à avè rispostu chì, d'appressu à elli, a priorità numarunu unu di a futura Assemblea di Corsica duvaria essa, à 57 %, quilla di i rumenzuli, bellu davanti à l'accunciamentu di u tarritoriu. Ùn vi pari nulla? Ci hà da vulè un ghjornu de fà sorghja u lumi di sta pittura cumposta d'ombri belli numarosi ■ **Santu CASANOVA**

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN**Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

MÊME PAS MAL! MÊME PAS PEUR!

C'est en substance ce que Marlène Schiappa, dont la logorrhée vire à l'incontinence dès qu'elle aperçoit un micro, a voulu dire pour souligner le courage d'Emmanuel Macron refusant de battre en retraite, à l'abri derrière ses hommes de petites mains, après les voies de faits dont il fut victime. Elle aurait pu - à condition de cesser de penser que tout uniforme cache un odieux Ganelon en puissance de putsch - citer avec à-propos le cas du duc Rohan-Rochefort. Colonel du 1^{er} régiment d'infanterie, il refusa avec hauteur, en 1734, d'abandonner la ligne de front pour un repos loin des combats, en lançant à son chef d'état-major : « *Monsieur, sachez que l'on ne saurait relever Picardie!* » Formule apte à combler d'aise ancêtres et amis amiennois de M. Macron. Mais Marlène a préféré souligner que le coup porté à l'actuel président avait frappé tous les Français. Disons, plus modestement, que ce coup a symboliquement atteint et humilié la République. Acte déplorable à plus d'un titre. Et cependant, sans commune mesure avec, triste bilan, les séquelles physiques irréversibles récoltées par le peuple des Gilets jaunes ou pire encore, hélas, les statistiques catastrophiques d'une crise sanitaire toujours en cours, trop souvent gérée dans l'à-peu-près. Notons aussi que le coup porté au président était prévisible. À force de banaliser les agressions contre les enseignants, les soignants, les pompiers, la police, les maires inermes ; d'édulcorer les faits, de feindre d'en ignorer l'existence, de semer en sournois des vents méphitiques, que pourrait-on récolter ? Sinon quelques tempêtes intestines. Que pourrait-on espérer lorsqu'un appel au meurtre et au viol, lancé par un chanteur du rap à fromage AOC, n'a eu pour seul effet que de susciter un pur bonheur chez notre Rosy, rivetée avec l'énergie d'une arapède à sa chaise percée du ministère de sa culture ? On sait depuis Allais et Jarry que passées les bornes il n'y a plus de limites. Il est plus que dommageable que M. Macron l'ait découvert en mettant en pratique ses propres conseils, pour traverser la rue, mû par l'espoir de décrocher pour cinq ans un nouveau CDD en 2022. Avec pour seul résultat, à ce jour, la blessure narcissique causée par une tarte dépourvue de crème anglaise.

Il y a peu, s'exprimant à propos de la violence en France, Emmanuel Macron a parlé « *d'un sentiment d'insécurité éprouvé par les Français* ». Est-il désormais en l'état, après sa récente avanie, de faire le distinguo entre un coup, reçu, constaté, prouvé, susceptible d'être sanctionné et un sentiment, ce diaphane état d'âme qui, jusqu'à preuve du contraire, ne reposant sur aucune réalité ne pourra jamais obtenir réparation en justice ? Avec, pour solde de tous comptes dans le cas des femmes et des enfants battus et violés, des veuves, des orphelins, l'impossibilité de faire leur deuil et l'étrange impression de n'être considérés que comme les victimes de leur imagination débordante ? ■ **Paulu Santu MUSÉ-PUGLIESI**

HUMEUR

Le goudron... et les plumes

C'était il y a à peine plus d'un an. Et pourtant, cela semble si lointain. Entre une fournée de pain maison plus ou moins réussie et une apparition à la fenêtre pour encourager les soignants et tous ceux qui tenaient, du mieux qu'ils pouvaient en l'absence de protections, la première ligne, on se découvrait une fibre verte. On s'extasiait devant les vidéos montrant des animaux s'enhardissant à venir voir de plus près ce qui se passait dans les rues, sur les côtes où nous étions subitement devenus absents. On se réjouissait de voir la pollution de l'air baisser drastiquement. On se surprenait à apprécier les vertus du silence nocturne. On écrasait une larme d'émotion à la vue du moindre brin d'herbe folle s'obstinant à poindre entre deux pavés ou à la faveur d'une fissure dans le béton. Ah, la belle leçon de résilience mais aussi d'humilité, de sobriété, que nous avons là ! Combien se sont juré d'en prendre de la graine ; ont promis que rien ne serait plus comme avant ; ont affirmé, la main sur le cœur, que ces 55 jours de confinement nous avaient enfin appris à revoir nos priorités, à distinguer l'essentiel de l'accessoire ? Puis le retour des « jours heureux » a été décrété, et nous avons été conviés à reprendre les activités pour lesquelles, manifestement, nous sommes le plus doués : consommer, nous écharper, détruire. Et on ne s'est guère fait prier. Oubliées, belles résolutions et utopies. Les bucoliques d'hier, tout en calculant les intérêts du crédit pour acquérir fermette rustique, villa les-pieds-dans-l'eau ou pavillon-mon-rêve et les possibilités de rentabiliser l'investissement par une location saisonnière, s'agacent de plus belle du chant des grillons ou du coq, du braiment de l'âne, du beuglement du taureau. Et pestent bien sûr contre le rustre « du coin » qui objecte, l'égoïste, que cet engouement pour sa région aura pour conséquence d'y faire flamber l'immobilier. D'autres, pourtant prêts à déboursier pour visiter une réserve marine comme on irait au parc d'attractions, s'offusquent de la présence de poissons et de posidonies dans « leur » eau de baignade. Lorsqu'ils ne se laissent pas aller à récriminer parce qu'une pollution aux hydrocarbures les prive d'une journée de plage, tandis que des médias se font obligeamment l'écho de leur amertume, reléguant un probable désastre écologique au second plan pour compatir au drame personnel de M. Pignon, première victime des boulettes de goudron. Mais qu'est-ce que la survie d'un écosystème, au regard d'une ombre au tableau dans un séjour acheté all-inclusive ? Fort heureusement, on a le soleil. Certes, il tape anormalement dur pour la saison et il se trouve des scientifiques rabat-joie pour alerter que le point de bascule vers un réchauffement irréversible a peut-être déjà été franchi. Mais qui les écoute ? Côté clients comme côté prestataires, la nature qui avait temporairement repris ses droits est redevenue un produit dont on se soucie peu de l'indice de réparabilité. Tant qu'on gagne, on joue, au prétexte d'aller de l'avant... à la manière du poulet sans tête qui ignorera toujours qu'il a fait plus que perdre quelques plumes. ■ **Elisabeth MILLELIRI**

UN LABORATOIRE CULTUREL AU CŒUR DE LA CASTAGNICCIA



Photo Claire Giudici

L'été approche, laissant présager un peu partout dans l'île concerts, spectacles, expositions, animations.

Un peu partout... sauf peut-être à Campile, en Castagniccia.

Non parce qu'il ne s'y passe jamais rien, loin de là, mais parce que le choix y a été fait de laisser passer l'été pour mieux relancer, dès septembre, des projets culturels.

Car pour la SCIC Orma Creazione, le droit à une vie culturelle n'est pas une affaire de « haute-saison » et il est au contraire plus nécessaire que jamais de réaffirmer que lorsque le soleil décroît, que les vacances se terminent,

les villages de l'intérieur ne sont pas voués pour de longs mois à la torpeur et au silence.



Photos Claire Giudici

Hélène Savelli, Christine Juda et Fanfan Griffi

Fanfan Griffi est un homme de passions : passion de la poterie, passion des arts du feu, passion de l'écriture, passion de sa terre... Passion de la vie tout simplement. De cette vie dont il est sûr qu'elle reviendra dans les villages de l'intérieur. Pour lui, le déclin n'est pas une fatalité, il a été un passage avant un renouveau dont la crise sanitaire a montré la nécessité. Quand il parle de sa dernière réalisation, le laboratoire culturel Orma Creazione, il a les yeux qui pétillent. Basée à Campile, en plein cœur du Casacconi en Castagniccia, la Société coopérative d'intérêt collectif [SCIC] Orma Creazione a pour objectif de « contribuer à l'émergence d'une citoyenneté culturelle et au rééquilibrage de l'offre dans les territoires de l'intérieur. » Ce laboratoire culturel est né d'une rencontre avec le maire du village, Jean-Marie Vecchioni, et de nombreux associés. « Il vit à Campile, est castanéiculteur et voulait faire bouger les lignes, retrouver la dynamique que l'intérieur a eue, explique Fanfan Griffi. Nous avons créé la société en février 2020, juste avant le premier confinement. Nous aurions dû mourir avant même d'être nés, et pourtant nous sommes là. La formule choisie d'une société coopérative est volontaire : il s'agit d'une société, mais constituée de coopérateurs, sans but lucratif. Cette formule nous a permis, après une étude de faisabilité financée par Corse Active, de lever des fonds pour constituer le capital mais aussi d'obtenir le label de Laboratoire culturel auprès de la Collectivité de Corse. J'en assume la présidence, mais je suis secondé et soutenu par Christine Juda, notre administratrice des projets culturels et Hélène Savelli, notre responsable administrative

et financière, toutes deux employées d'Orma Creazione ». Ce 12 juin, pour saluer les débuts d'un couvre-feu à 23 heures, Orma proposait une animation musicale à travers les villages et un concert autour de la vie d'Antonio Vivaldi. Dans l'après-midi, sous la fraîcheur des grands arbres et sur les places des églises, dans une déambulation allant d'Ortiporiu à Crucichja puis au hameau de Canaghja et enfin à Campile, les musiciens du groupe Corseltica / Corsica Antica, ont fait vibrer les habitants au gré des musiques du monde, au rythme de leurs instruments. Le soir, ce fut la rencontre d'un Vivaldi moins connu porté par la voix du contre-ténor ajaccien Jean-Paul Bonnevalle et les musiciennes bastiaises du groupe Elixir. Leur concert, Rosso, traçait un chemin entre sacré et profane, à travers motets et cantates. Ces moments saluaient, pour les artistes aussi, le temps de la reprise après des mois difficiles. À la fin du mois de juin, le SCIC proposera des rencontres autour du thème Fà in Campile, qui permet de présenter tout ce que peut produire la ruralité et propose des tables rondes. Puis Orma Creazione laissera passer l'été - temps de plages, de concerts et de festivals - avant un retour dès septembre. Car le laboratoire culturel, ce n'est pas « festa in paese », c'est bien plus que ça. C'est toute une philosophie autour de la trace (l'orma, en langue corse), l'empreinte que nos ancêtres nous ont laissée et celle que nous laisserons. Un lien du passé au futur à travers un présent qui marquera le temps : « C'est une suite du Riacquistu des années 1970 et 1980, souligne Fanfan Griffi, qui est un « ancien » du Centre de promotion sociale [CPS] de Corte, celui qui a vu les grandes heures de



Déambulation musicale avec Corseltica Corsica Antica

la redécouverte des arts, des techniques, des savoir-faire et de la culture de la Corse. *Comme dans tout mouvement, il y a des temps morts, puis des rebonds. On a traversé une période de creux. Nous allons maintenant vers un retour à la ruralité, un retour au village si fort dans l'âme corse. N'a-t-il pas été le lieu où on s'est réfugié pendant les confinements, dans les moments les plus difficiles de la crise de la Covid?»* Pour lui, la ville et ses promiscuités tout comme le périurbain et ses lotissements sans âme ne peuvent être une fin en soi. *«On ne peut trouver la solution aux crises que nous vivons - qu'elles soient économiques, sociales ou sanitaires - dans le consumérisme, dans la mondialisation, dans les mégapoles qui en ont été à l'origine. C'est en ce sens que la Corse peut être un laboratoire, celui d'une fabrique de projets, d'une citoyenneté culturelle qui n'oublie pas ses racines et sait se tourner vers le futur: demain est arrivé à Campile pendant le confinement. Nous avons télétravaillé, communiqué en audio ou visioconférence, construit des projets communs alors que nous étions à des kilomètres de distance. L'objectif de notre SCIC est de prouver, de façon concrète, que la ruralité est une solution et que nos villages ne sont pas des lieux d'enfermement mais d'ouverture au monde. L'infiniment mondial peut avoir besoin de notre infiniment petit!»* Suivant les lacets de la route, la tranchée de la fibre, à peine rebouchée de goudron frais, grimpe en effet jusqu'aux hautes maisons de cet ancien chef-lieu de canton. Et les projets d'Orma y prennent vie. Dans le cadre d'une de ses actions, A rivolta di l'orti, on a travaillé sur le retour à une autonomie alimentaire qui pour-

rait partir de ces jardins familiaux qui s'étagaient le long des collines, en planches de terre soutenues de murets. Puis de la châtaigneraie, qui fut un verger soigneusement entretenu des siècles durant plus qu'une forêt. Ou alors d'une «forêt comestible», celle que les anciens avaient construite en greffant au passage le cerisier ou le pommier sauvage croisé dans le maquis; celle des plantes comestibles ou médicinales de nos grand-mères; celle qu'on n'abandonne pas et qui produit. Campile la retrouve aujourd'hui avec un jeune agriculteur arrivé de Hollande qui a choisi de s'installer ici. Puis il y a A scrivania, l'atelier d'écriture, parce qu'écrire est un plaisir, un partage et une trace aussi. Il y a Campi Libri, le salon littéraire où chacun a sa place, Un ghjornu un locu, pour redécouvrir, de façon ludique et conviviale, l'histoire du patrimoine local. Sans oublier Musica Hè puis Fà in Campile dont la première édition a eu lieu en août dernier. Puis il y a les projets. Ils sont nombreux. Notamment celui d'une pièce de théâtre jouée par les enfants, *A cunferenza di l'accelli*, un conte musical de Fanfan Griffi, en langue corse, inspiré du recueil de poèmes écrit au XII^e siècle par le poète soufi persan Farid al-Din Attar, *La conférence des oiseaux*. *«Les projets que nous lançons ici sont, à termes, destinés à être reproduits ailleurs, souligne Fanfan Griffi. Notre objectif est de grandir et pourquoi pas d'essaimer: nous envisageons même une augmentation de capital. Le temps des possibles est venu, j'y crois fermement.»* ■ Claire GIUDICI

* Fanfan Griffi donne d'ailleurs, à titre personnel, une conférence sur ce thème le 18 juin à 18 heures, dans les locaux de A Rinascita à Corte

POLLUTION AUX HYDROCARBURES

Deux actions en justice mises en route

Le 15 juin, le président du Conseil exécutif de Corse a annoncé avoir chargé les avocats de la Collectivité de Corse d'introduire sans délai deux actions en justice, suite à la pollution aux hydrocarbures détectée le 11 juin par la base aérienne de Solenzara à l'Est de la Corse. Constituée de deux nappes sur environ 35 km de long, la première se situant au nord à 800 m des côtes et la seconde au large de la commune de Solenzara à 3,5 km des côtes, elle résulte vraisemblablement du dégazage d'un navire. Elle a nécessité le déploiement, le 12 juin, par le préfet maritime de la Méditerranée, d'un important dispositif de lutte antipollution en mer, en coordination avec les services des préfectures de Haute Corse et de Corse-du-Sud, puis l'activation, par le préfet de Haute-Corse, du plan Polmar Terre et du Centre opérationnel départemental pour coordonner l'intervention des services et l'action de l'ensemble des acteurs. Cette pollution a entraîné la fermeture temporaire des plages d'Aleria à Ventiseri et des étangs de Palu et d'Urbinu. Puis des boulettes d'hydrocarbures ont dérivé vers le sud concernant à leur tour Porto-Vecchio et Bonifacio et sa réserve naturelle. Pour tenter de déterminer les causes exactes de la pollution et d'identifier le navire qui en est à l'origine, la juridiction du littoral spécialisée s'est saisie et une enquête judiciaire a été confiée à la gendarmerie maritime. La Collectivité de Corse a déposé une plainte pénale auprès du Parquet de Bastia et lancé également une procédure de référé devant le Tribunal administratif de Bastia aux fins de désigner un expert, avec notamment pour mission la réalisation de tous prélèvements et constatations utiles « dans l'objectif de préserver les droits de la Collectivité de Corse et ce, dans le cadre de l'action indemnitaire qui sera engagée contre les personnes physiques et morales dont la responsabilité dans la pollution intervenue serait mise en cause ». Le président du Conseil exécutif de Corse a par ailleurs adressé un courrier aux ministres de la Mer et de la Transition écologique afin d'attirer leur attention sur la nécessité de renforcer les moyens permanents de lutte contre la pollution basés en Corse et de développer une coopération interméditerranéenne forte, en particulier avec l'Italie, en matière de prévention, de surveillance de la zone et de répression des infractions maritimes au droit de l'environnement. Une demande appuyée le 15 juin, à l'Assemblée nationale, par Michel Castellani, député de la première circonscription de Haute-Corse, lors de la séance de questions au gouvernement. ■ AN



Photo Marine Nationale

Photo Marine Nationale

ÉLECTIONS

Les enjeux régionaux et locaux plus prégnants que jamais

C'est du moins ce qui ressort des résultats de l'enquête menée à la veille du premier tour des élections régionales par l'Ifop pour Internorm*, entreprise spécialisée dans la fabrication de fenêtres : 85 % des personnes interrogées indiquent qu'elles voteront en fonction des enjeux locaux et régionaux. Soit 22 points de plus que lors des élections régionales de 2015 lors desquelles 63 % des Français plaçaient prioritairement ces enjeux dans leur choix. En tête des préoccupations qui guideront leur choix à ces élections, 64 % des sondés citent la santé puis l'emploi (62 %). La sécurité des biens et des personnes arrive en 3^e position (58 %) à égalité avec le pouvoir d'achat et le coût de la vie, puis vient l'éducation (52 %, en hausse de 5 points par rapport au scrutin de 2015). La gestion des transports régionaux connaît par ailleurs une nette progression dans l'intérêt des votants interrogés (50 % contre 40 % il y a 6 ans). Au cœur de l'actualité et des débats, la lutte contre la délinquance n'est pas pour autant considérée comme un élément déterminant pour cette élection. Si 42 % disent que la lutte contre la délinquance sera déterminante dans leur vote, c'est toutefois 9 points de moins qu'il y a 6 ans (51 %). Les sondés qui indiquent qu'ils voteront en fonction d'enjeux nationaux sont plutôt jeunes (34 % des 18-24 ans), issus de catégories très modestes (42 % des personnes percevant moins de 894 € par mois), sympathisants de la France Insoumise (26 %) et du Rassemblement National (24 %). ■ AN

*Étude réalisée par questionnaire auto-administré en ligne du 10 au 11 juin 2021 auprès d'un échantillon de 1004 personnes, représentatif de la population âgée de 18 ans et plus résidant en France métropolitaine.

Les chiffres de la semaine

67 500

euros, dont un don de 30 000 € du Crédit Agricole de la Corse. C'est le montant déjà réuni, à mi-parcours de la collecte, par l'association Inseme dans le cadre de son opération 1 mois pour un toit qui vise cette année à financer l'achat d'un logement à proximité de l'Hôpital Necker à Paris. Pour cet achat, Inseme investira en outre 200 000 € de ses fonds propres. La collecte, via www.move.corsica, s'achève le 30 juin.

Les chiffres de la semaine

410

plages et 115 ports de plaisance ont obtenu le label Pavillon Bleu en 2021. En Corse on compte quatre plages labellisées : deux pour Ajaccio, une à Grosseto-Prugna et une à Pietrosella. De plus, cinq ports ont obtenu le label : ceux de Bonifacio, Ajaccio, Solenzara, Saint-Florent et Calvi. Plus de 95 % des communes et ports de plaisance labellisés l'an passé ont renouvelé leur engagement avec le Pavillon Bleu.

Les chiffres de la semaine

2 000

noms de domaine enregistrés pour l'extension .corsica, dont l'Assemblée de Corse avait approuvé la démarche d'obtention et d'exploitation en 2011, via un contrat, conclu en 2014, avec l'Internet corporation for assigned names and numbers, autorisant la Collectivité de Corse à exploiter l'espace de nommage. Ouvert en 2015 aux administrations, associations et titulaires de marques en Corse, .corsica est ouvert à tous depuis 2016.



CREATION SOCIETE

N° 01



Notaire

**Etude de Maîtres
Jacques BRONZINI
de CARAFFA
et Thomas LEANDRI,**

Notaires Associés à Bastia
(Haute-Corse), 1, rue Luiggi Giafferi

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Stéphanie CASIMIRI, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle «Jacques BRONZINI de CARAFFA et Thomas LEANDRI, notaires associés», titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BASTIA (Haute-Corse), 1, rue Luiggi Giafferi, le 10 juin 2021 a été constituée une Société Civile ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La société est dénommée : ELENA.
Le siège social est fixé à : Castello-Di-Rostino [20235], Route de Valle.
La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : Mille Euros (1.000,00 EUR).

Les apports sont en numéraires.
Les parts sont librement cessibles au profit d'un associé, de son conjoint, d'un ascendant ou descendant dudit associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Monsieur Ange FILIBERTI demeurant à Borgo [20290] Rés. Carré St Jean, Bât. C.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le notaire.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 18/05/2021, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : ISULA BOAT
Objet social : Mise en relation propriétaire de bateaux avec locataire
Siège social : Stretta Di Pancone, 20290 Lucciana
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia
Gérance : Monsieur Casale Olivier, demeurant Lotissement U Pancone, 20290 Lucciana.

Casale Olivier.

N° 03

AVENOSO INVESTISSEMENTS Société Civile

Au capital de 1.081.000,00 euros
Siège social : 24, Quartier Monte-Carlo
20600 Furiani

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FURIANI [20600] du 11 mai 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale :

AVENOSO INVESTISSEMENTS

Siège social : 24, Quartier Monte-Carlo, 20600 Furiani

Objet social :

- La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,

- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoines quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale,
- Administration de société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1.081.000,00 constitué comme suit :

Apport en nature :
1.080.500 euros, constitué au moyen de l'apport de l'intégralité des parts sociales de M. Stéphane AVENOSO et de Mme Nathalie BLIARD et de la société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MORGANE, SCI MORGANE, de la Société LE RELAIS DE SISCO et de la société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MORGANE, SCI MORGANE.

Gérance : M. Stéphane Ange AVENOSO, demeurant Villa A Sulana, Route Supérieure de Cardo, 20200 Bastia
Clauses relatives aux cessions de parts :

- Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ;

- Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/05/2021, il a été constitué une SCI dénommée :

SIHOME

Siège social : 12, rue Général Fiorella - 20000 Ajaccio
Capital : 400 euros

Objet : La société a pour objet de l'acquisition, la vente, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement la gestion, ainsi que toute opération juridique financière mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptible d'en favoriser la réalisation à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Durée : 99 ans

Gérant : M. SIMONI Francois-Sébastien, Résidence Aloès - Bât. B - Lieu-dit Balestrino - 20000 Ajaccio

Cession des parts sociales :

Les cessions de parts à des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Immatriculation : RCS Ajaccio.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à BIGUGLIA [20620] du 21.05.2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale : BRITTI INVEST
Siège social : Villa 18, Lotissement Le Cabanule, 20620 Biguglia

Objet social :

- La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,

- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoines quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale,
- Administration de société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 901.901,00 constitué comme suit :

Apport en nature :
901.901,00 euros, constitué au moyen de l'apport de l'intégralité des parts sociales de M. Carmelo BRITTI et de Mme Laurence BRITTI, des sociétés dénommées ANGAR, MONTECITO, LOCARACE, LA STELLA DI LAURA, et ESTRELA
Gérance : M. Carmelo BRITTI, et Mme Laurence ETTORI (épouse BRITTI), demeurant ensemble Villa 18, le Cabanule, 20620 Biguglia

Clauses relatives aux cessions de parts :

- Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ;

- Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à BASTIA, du 02 juin 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : PAMLIA

Siège social : 4, rue Sant Angelo, 20200 Bastia

Objet social : L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Florence Nathalie SPICUZZA (épouse RIU), demeurant 4, rue Sant Angelo, 20200 Bastia.
Monsieur Stéphane RIU, demeurant 4, rue Sant Angelo, 20200 Bastia.

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : NETTOYAGE KALLISTE
Forme : Société Par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Capital : 1500,00 euros

Siège : 24, rue Carburnaghja - 20256 Corbara

Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger, la création, l'exploitation, la prise en location gérance de fonds de commerce, directement ou indirectement :

- SERVICE DE NETTOYAGE

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;

La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Durée : 99 ans

Présidente : Madame Latifa CHIYDI, épouse GARNAOUI, demeurant : 24, rue Carburnaghja - 20256 Corbara

Immatriculation : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 mai 2021 à Corté, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme juridique : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination sociale :

CREADOM ANIMATION

Objet social : La société a pour objet en France et à l'étranger :

- Prestations en animation touristique et événementielle ;

- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Siège social : Chez Madame Véronique MONCELET - 15, avenue du Président Pierucci - 20250 Corté.

Durée : 99 ans

Capital social : 500 €, divisé en 100 actions d'une valeur de 5 € chacune

Président : Madame Véronique Madeleine Colette MONCELET, née le 5 janvier 1967 à Villemomble [93], de nationalité française, demeurant 15, avenue du Président Pierucci - 20250 Corté.

Immatriculation : RCS Bastia.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 28/05/2021, il a été constitué une S.A.S. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : CAU. SA. CBD

Objet social : Vente par correspondance de CBD thérapeutique

Siège social : Place du Village - 20214 ZILIA - **Capital :** 1.000 €.

Durée : 70 ans. - **R.C.S :** Bastia

Président : Monsieur Jean-Claude SANTELLI demeurant Giorgia à ZILIA.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Saint-Florent en date du 27 mai 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

SIÈGE ET OBJET DE LA SOCIÉTÉ : DIATAL, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 100 €, dont le **Siège social** est : Les Tamaris Bâtiment A, route de la Cathédrale, 20217 Saint-Florent ayant pour objet : l'assistance aux entreprises en secrétariat, facturation, gestion informatique et prestations administratives diverses s'y rapportant, pour une durée de 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des sociétés de Bastia.

TRANSMISSION DES ACTIONS : Toute cession d'actions est soumise à un agrément préalable de la collectivité des associés.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE :

Chaque action donne droit à la représentation dans les consultations collectives, proportionnellement à la quotité du capital qu'elle représente. Chaque action donne droit à une voix. **Président :**

Il a été nommé comme président : Madame Diane BEDOUK, demeurant au Les Tamaris, Bâtiment A, route de la Cathédrale, 20217 Saint-Florent, pour une durée non limitée.

Pour avis, Le président.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 7 juin 2021 a été constituée la Société THERMOSUD, société par actions simplifiée au capital de 5000 euros dont le siège est à PENTA DI CASINCA [20213] Zone d'Activités de Folelli - RT 10, ayant pour objet Le traitement et le revêtement de métaux, le traitement de surfaces des métaux, grenailage, métallisation et thermolaquage. Monsieur Jean-François ISOLA demeurant Route d'Orezza - Lieu-dit Granaro - Folelli - 20213 PENTA DI CASINCA a été désigné en qualité de **Président**. Monsieur Thomas ISOLA demeurant Route d'Orezza - Lieu-dit Granaro - Folelli - 20213 PENTA DI CASINCA a été désigné en qualité de **Directeur général**. La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision.

Chaque action donne droit à une voix. Les cessions d'actions à un tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 juin 2021, est constituée une Société dont les principales caractéristiques sont les suivantes : **Dénomination sociale :** SELURL PHARMACIE SAINT JEAN **Forme :** Société d'exercice libéral à responsabilité limitée à associé unique. **Capital social :** 150.000 €. **Durée :** 99 ans. **Siège social :** 21 boulevard Dominique Paoli, 20000 Ajaccio. **Objet social :** Exercice de la profession de Pharmacien d'officine. **Gérant :** Monsieur Charles TROUBAT D'AUBIGNY demeurant 4 rue Rossi, 20000 Ajaccio. La société sera immatriculée au RCS tenu par le greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date à Sagone du 11/06/2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : **dénomination :** THEODORE ET FAUSTINE **Siège :** Résidence de la Plage, 20118 Sagone **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio. **Capital :** 1000 €. **Objet :** l'exploitation de tous fonds de commerce de fabrication de glaces, de desserts glacés et de pâtisseries, bar, pâtisserie glacier. **Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Transmission des actions :** libre. **Président :** Pierre GERONIMI demeurant Route de la Plage, 20118 Sagone.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 07/06/2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle [SASU] ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination sociale :**

ANTONELLA SAVELLI INVEST **Siège social :** Villa Savelli - Avenue Christophe Colomb à Calvi.

Capital : 1.000 €. **Durée :** 70 ans. **RCS :** Bastia

Objet social : Prise de participations dans toutes sociétés.....

Présidente : Madame SAVELLI Antonella demeurant Résidence Santa Regina - Bât A - Rue Albert 1er Prolongée à Calvi.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 7/06/2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle [SASU] ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination sociale :**

GABRIELLE SAVELLI INVEST **Siège social :** Villa Savelli - Avenue Christophe Colomb à Calvi

Capital : 1.000 €. **Durée :** 70 ans. **RCS :** Bastia

Objet social : Prise de participations dans toutes sociétés.....

Présidente : Madame SAVELLI Gabrielle Lieu-dit Canececco - Route de Pietramaggiore à Calvi.

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à Saint-Florent, du 02/06/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

La SARL «Le p'tit dernier», Société à Responsabilité Limitée au capital de 2000 €, dont le **Siège social** est au Place des Portes, 20217 Saint-Florent, dont l'**objet social** est L'exploitation d'un fonds de commerce restaurant (licence grande restauration), snack, glacier, boissons, ventes de sandwiches, plats à emporter ainsi que pâtisserie, restauration rapide, plat à emporter, sans vente de boissons alcoolisées.

Pour une durée de 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA ayant comme **gérant** Monsieur CROCE Robert demeurant au Place des Portes, 20217 Saint-Florent qui accepte cette décision.

Pour avis, la Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bonifacio du 10/06/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée **Dénomination :** GALERIE DES DUCS **Siège :** 4, Rue Fred Scamaroni - 20169 Bonifacio

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au R.C.S. **Capital :** 1000 euros

Objet : Bar à jambon, dégustation et vente de produits régionaux, petite restauration, débit de boissons troisième catégorie.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Tony, Gabriel, Joan PIRO demeurant 5, Rue Longue - 20169 Bonifacio.

La Société sera immatriculée au R.C.S. d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 11 juin 2021, a été constituée la Société SOCIETE D'EXPLOITATION RESTAURANT PASCAL PAOLI, société par actions simplifiée au capital de 500 euros dont le siège est à SAN NICOLAO [20230] Moriani Plage, ayant pour objet l'exploitation de tous fonds de commerce de restaurant, traiteur, vente à emporter, débit de boissons, location de salle de réception. Madame Karine VINCI demeurant Sant'Andrea di u Cotone, 20221 SANT'ANDREA DI U COTONE a été désignée en qualité de **Président**. Madame Carole BIOLCHINI demeurant Lieu-dit San Giustu, 20215 VESCOVATO a été désignée en qualité de **Président** du Conseil de Surveillance. La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia. Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision. Chaque action donne droit à une voix. Les cessions d'actions à un tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

N° 19

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à VIGNALE du 27 mai 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale :** Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : MIGUEL FREITAS **Siège social :** Lieu-dit de Filetello - Miglia - 20290 Vignale

Objet social : Travaux de carrelage et tous revêtements de sols et murs

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : M. Rui Miguel MENDES DE FREITAS demeurant Logis de Montessoro - Bâtiment N 59 - 20600 Bastia **Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte SSP en date du 22/05/2021, il a été constitué une SCCV

Dénomination : SCCV CALYPSO TIUCCIA **Siège social :** Les Terres Marines, Portigliolo, 20138 Coti-Chiavari

Capital : 10000 €

Activités principales : Acquisition, gestion, administration, mise en valeur par voie de construction et de réhabilitation du bien sous nommé le calypso sis à Tiuccia, 20111 Casaglione. Exploitation, location, vente complète ou partielle de cet immeuble. Emprunts de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet ainsi que le cautionnement à titre accessoire non rémunéré.

Durée : 15 ans **Gérant :** M. SANSONE Aniello Tour Mariani, Quartier Saint-Joseph, 20090 Ajaccio

Cession de parts sociales : Libre entre associés soumise à agrément dans les autres cas

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATION GERANT

N° 21

ALTANA

Société Civile Immobilière

Au capital de 10.000 euros

Siège social : 1918 Morta

Route de Prunelli

20243 Prunelli Di Fiumorbo

800 485 393 RCS Bastia

AVIS DE REMPLACEMENT DU GERANT

Aux termes d'une délibération en date du 21 mai 2021, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé :

Monsieur Henri, Hubert PIACENTINI, demeurant Route de Prunelli - 1918 Morta - 20243 Prunelli Di Fiumorbo, en qualité de **gérant** pour une durée illimitée en remplacement de Madame Christelle PIACENTINI.

L'article 14 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Madame Christelle PIACENTINI a été remplacé par celui de Monsieur Henri, Hubert PIACENTINI.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 22

« SCP MARTINI Géomètre Expert

Société Civile

Au capital de 15.244,90 €

Siège social : Immeuble I Crocivii

ZI de Migliacciaru

20243 Prunelli-Di-Fiumorbo

(Haute-Corse)

Immatriculée au RCS de Bastia

Sous le numéro 327 436 887

Aux termes d'un acte authentique contenant cession de parts reçu par Maître Sylvie MICHELI Notaire à Prunelli Di Fiumorbo, le 08 juin 2021, les associés décident à l'unanimité de nommer Madame Julie MARTINI, demeurant à Ghisonaccia [20240] Impasse de l'Olivier, nouveau **Gérant** en remplacement de Monsieur François MARTINI, démissionnaire, et ce à compter du 08 juin 2021. Mention au RCS de Bastia. »

CANDIA

Société Civile

Au capital de 2.400.300,00 €
Siège social : Clos les Orangers
Porticcio - 20166 Grosseto-Prugna
530 637 339 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

« D'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 17 novembre 2020, il résulte que :

- Monsieur Fabrice CARTA, demeurant 6, Rue François Pietri, Résidence Prince Impérial, Ajaccio (20090), a été nommé gérant en remplacement de Monsieur Jean Toussaint TORRE, gérant décédé. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal. »

**TRANSFERT
SIEGE SOCIAL**

N° 24

LA COUSETTE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Bât D2 - Résidence Empire
Finosello - 20090 Ajaccio
479147043 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01/06/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LA COUSETTE a décidé de transférer l'établissement principal du rue Pierre Bonardi, 20000 Ajaccio au Les jardins de Bodiccione, Bd Louis Campi, Entrée C, 20090 Ajaccio à compter du 01/06/2021.

Pour avis,
La Gérance.

N° 25

DGHA

SAS au capital de 5.000 €
Siège social : 105, bis rue de Tolbiac
75013 Paris
853 874 808 RCS de Paris

Le 12/05/2021, l'AGE a décidé de transférer le siège social au : Site de Prumitei, Francardo, 20236 Omessa. Président : M. BENSARD Bernard, 2 rue Agrippa d'Aubigne, 75004 PARIS. Radiation au RCS de PARIS et réimmatriculation au RCS de BASTIA.

N° 26

CASA LUME

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 1, rue Etienne Conti
20000 Ajaccio
818 581 894 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 01 Juin 2021, il résulte que :
Le siège social a été transféré à 1 rue Etienne Conti - 20000 Ajaccio, à compter du 01 Juin 2021.

L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour Avis,

CMG

Société Civile Immobilière

Au capital de 1.000 €
Siège social : Chemin de Calcina
Isolella - 20166 Pietrosella
845 214 865 R.C.S. Ajaccio

Aux termes d'un PV de l'AGE du 10 décembre 2020, il a été décidé de transférer le siège de la société au 31, rue de Chevreuse - 78310 Maurepas, à compter de cette même date.

L'article 4 «Siège social» a été modifié en conséquence. La société sera radiée du RCS d'Ajaccio et réimmatriculée au RCS de Versailles.

N° 28

EVENT'S SENSATION

SARL au capital de 2000 €
Siège social : Avenue du Mont Thabor
20000 Ajaccio-RCS Ajaccio 791915127

Par décision de l'associé Unique du 10/06/2021, il a été décidé de transférer le siège social au Lieu-dit Listinchi, Route de Pratu Tondou, 20167 Péri à compter du 10/06/2021.
Modification au RCS d'Ajaccio.

**MODIFICATIONS
STATUTAIRES**

N° 29

ENERGIE DI CORSICA

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 100,00 €
Siège social : Place de L'Eglise
Castineta - 20218 Castineta
818 009 144 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique du 1er juin 2021, il résulte que :

- L'objet social de la société a été modifié, à compter du 12/01/2021.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

* Ancienne mention :

La société a pour objet : Travaux d'électricité générale chez tout type de client, achat et vente de matériel électrique, achat, vente et pose de portail, et plus généralement tous travaux se rapportant à l'électricité.

L'exploitation de stations-services, prestation de services s'y rattachant, la vente de tous hydrocarbures et produits dérivés, la vente de tous articles et petits accessoires automobiles, la vente de produits alimentaires et non alimentaires, et de presse.

* Nouvelle mention :

La société a pour objet : Vente de carburants au détail et dans le cadre duquel sont également menées des activités accessoires (tel que l'exploitation de boutiques de station-service et la prestation de services de lavage, d'entretiens et d'autres services techniques liés aux véhicules, la vente au détail de lubrifiants et de bouteilles de gaz) menée dans les stations-service, autres que la location de voitures.

Travaux d'électricité générale chez tout type de client, achat et vente de matériel électrique, achat, vente et pose de portail, achat, vente et pose de climatisation et plus généralement tous travaux se rapportant à l'électricité.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
Le représentant légal.

**A FILETTA FROMAGERIE
ARTISANALE**

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 48.000 euros
Siège social : Plaine de Taglio Isolaccio
RN 198, 20230 San-Nicolao
950 646 588 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 1er juin 2021, il résulte que : Monsieur Johan MATTEI, né à BASTIA [20200] le 17 mai 1981, demeurant Lieu-dit Valle Longhe, 20230 Talasani, a été nommé en qualité de Directeur Général à compter du 1er juin 2021.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

N° 31

**A FILETTA FROMAGERIE
ARTISANALE**

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 48.000 euros
Siège social : Plaine de Taglio Isolaccio
RN 198, 20230 San-Nicolao
950 646 588 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 10 mars 2020, il résulte que : Les mandats de Monsieur Marc NINU, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Marc ROMEL, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

Pour avis,
Le Président.

N° 32

**SOCIETE HOTELIERE
DE PINARELLO**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 60.000 €
Siège social : Lieu-dit Pinarello
Par Sainte Lucie de Porto-Vecchio
20124 Zonza
046 920 484 RCS Ajaccio

OBJET SOCIAL

Par décision en date du 31 mai 2021, les associés ont décidé d'étendre l'objet de la Société aux activités de traiteur, restauration à emporter, location de véhicules, transport à titre privé de clientèle.

N° 33

CORSICA HAUT DEBIT

Société Anonyme
Au capital de 6.038.115 €
Siège social : Le Colomba
rue Colomba - 20000 Ajaccio
432 706 265 R.C.S. Ajaccio

Suivant procès-verbal en date du 25 mai 2021, l'assemblée générale ordinaire a nommé en qualité de Commissaire aux comptes titulaire : DELOITTE & ASSOCIES, 6 Place de la Pyramide, 92908 PARIS LA DEFENSE CEDEX 572 028 041 R.C.S. Nanterre en remplacement de KMPG, démissionnaire. Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

VP MARINE LOCATION

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège social : Quai Pascal Paoli
20137 Porto-Vecchio
890 713 837 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 7 juin 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de "Promenade en mer avec ou sans skipper pour agrément privé" et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, le Président.

N° 35

**SAS
ACCESS HUMAN & ENERGY**

SAS au capital de 500 €
Siège social : A Castagnola
20167 Alata
RCS Ajaccio 883367641

Par décision de l'associé Unique du 31/05/2021, il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Achat et vente de métaux précieux et pierres fines, fabrication et vente de bijoux, objets divers.

N° 36

PRE SPORT

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 15.244.90 €
Siège social : Cité Aurore - Lupino
20600 Bastia
329 143 176 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2021 :
- L'objet de la société a été modifié aux activités exercées savoir :
- La restauration de type traditionnel (GR).

L'exploitation de Débit de boissons.
En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.

N° 37

MONTI AUTOS

SA au capital de 77.749 €
Siège social : Lieu-dit Canale
RN 193 à Furiani (20600)
408 770 758 RCS Bastia

Par AGO du 30/03/2020, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Mr Philippe BORONAT. Le dépôt prescrit par la loi se fera au GTC de Bastia.

N° 38

JET CONCEPT 2A

SARL au capital de 7.500 €
Siège social : Route de Chera
20146 Sotta
522 339 027 RCS d'Ajaccio

Le 08/06/2021, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social comme suit : Location de navire avec ou sans skipper pour agrément privé.
Modification au RCS d'Ajaccio.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 39



Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI

Notaire, 3, Avenue Xavier Luciani
20250 Corte

Téléphone : 04 95 46 21 33
Télécopie : 04 95 46 20 67

Courriel :

marie.casupadovani@notaires.fr

Suivant acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, Notaire à CORTE, le 5 juin 2021 enregistré à : SIE Pôle enregistrement de BASTIA le 9 juin 2021 dossier 2021 00022971 référence 2B04P31 2021 N00316.

Monsieur Barthélémy ETTORI, commerçant, demeurant à OLMETO, Arcobiato Sottano, né à Ajaccio (Corse-du-Sud) le 2 septembre 1968, époux de Madame Virginie Yvonne Cathy LEON, marié sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à son union célébrée à la mairie de MARSEILLE [8ème arrondissement] le 23 février 2018, de nationalité française, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 402 520 050.

A confié à : La Société dénommée PJE, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1000 € ayant son siège social à OLMETO (Corse-du-Sud) 5, Route des Moulins, identifiée sous le numéro SIREN 898 110 200 représentée par Monsieur Ange-Marie ETTORI agissant en sa qualité de gérant et associé unique de ladite société.

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de "RESTAURANT" connu sous le nom de "U FARNIENTE" situé et exploité à OLMETO 20113, Lieu-dit Arcobiato Sottano. Pour une durée de trois années qui prend effet rétroactivement le 1er juin 2021 pour finir le 31 mai 2024.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds seront achetées et payées par le locataire-gérant et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation du fonds qui incomberont également au locataire-gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour avis, le notaire.

N° 40

FIN LOCATION GERANCE

Suivant acte reçu par Maître SUZZONI Pierre-Dominique, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée «Jean-François MATIVET et François-Mathieu SUZZONI», titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO, 7 cours Napoléon, le 14 juin 2021, enregistré au SIE AJACCIO, le 14 juin 2021, dossier 2021 00022762 référence 2A04P31 2021 N00325 le contrat de location-gérance consenti par :

Monsieur François-Joseph ANDREANI, demeurant à OLMETO [20113], immatriculé au RCS d'AJACCIO sous le numéro 341489979.
À : Madame Jeannine Xavière COLONNA D'ISTRIA, demeurant Village, PETRETO-BICCHISANO [20140], immatriculé au RCS d'AJACCIO sous le numéro 841535560. Portant sur un fonds de commerce de VENTE DE MEUBLES, BAZAR exploité 29 avenue Napoléon, Immeuble Le Tahiti [20110] PROPRIANO, qui avait débuté le 1er juin 2018 a pris fin le 9 juin 2021.

Pour unique insertion, Le notaire.

N° 41



LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé à CALVI, en date du 27 mai 2021 Madame PIERETTE SIMEONI, demeurant 4 Quartier Neuf, 20260 Calvi sous le numéro 319250825 immatriculé au greffe Bastia a donné en location-gérance à : Monsieur JEAN BAPTISTE SERRALTA, demeurant Villa Terra a Mata, 20214 Moncale. Le fonds de commerce de RESTAURANT sis et exploité Bd Wilson, 20260 Calvi, sous l'enseigne U FORNU. Pour une durée de 7 mois, à compter du 1er juin 2021 pour prendre fin le 31 décembre 2021. Il se renouvellera ensuite par tacite reconduction pour une durée indéterminée.

N° 42

AVIS

Par acte SSP en date du 11 juin 2021, Madame Carole BIOLCHINI demeurant Moriani Plage, 20230 SAN NICOLAO [402 750 491 RCS BASTIA] a donné en location-gérance à Mme Karine VINCI demeurant 20221 SANT'ANDREA DE COTONE agissant pour le compte de la SOCIETE D'EXPLOITATION RESTAURANT PASCAL PAOLI dont le siège est à Moriani Plage, 20230 SAN NICOLAO, société par actions simplifiée au capital de 500 euros en cours d'immatriculation au RCS de Bastia, un fonds de commerce de « restaurant (grande restauration), vente de boissons non alcoolisées licence 1ère catégorie » sis à Moriani Plage, 20230 SAN NICOLAO, pour la période du 15 juin 2021 au 31 octobre 2021, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction.

N° 43

DEBUT DE LOCATION GERANCE

Suivant acte sous signature privée en date à Centuri du 1er Juin 2021 :

- Mme Erika SKER, demeurant à CENTURI [20238], a donné en location-gérance à : Mme Emmanuelle MELIO, demeurant à Borgo [20290] 22, Lot Machiese. Un fonds de commerce de GLACIER, PETITE RESTAURATION, VENTE DE BOISSONS NON ALCOOLISEES connu sous l'enseigne «PINOCCHIO» sis à Centuri [20238] Port, à compter du 1er Juin 2021 pour se terminer le 31 Mai 2024.

Pour avis,

EXTRAIT DE JUGEMENT

N° 44

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 08/06/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a Arrêté le Plan de Redressement de :

Transports Tiberi [SARL]
Pont du Travo - T10 - 20240 Ventiseri
Activité : Transports publics de voyageurs
RCS Bastia : B/312 914 427, 78 B 38
A fixé la durée de ce plan à 10 ans
Commissaire à l'exécution du plan :
SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazza
20200 Bastia

Pour extrait,

La SELARL, Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 45

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 08/06/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé La Confusion des Patrimoines et l'Extension de la procédure de Liquidation Judiciaire de :

Société Méditerranéenne
de Travaux Publics - "SMTP" [SARL]
A l'égard de la Société :
SCI MAC [SCI]
Chemin de Cepita - 20228 Luri
Activité : Réalisation, acquisition, administration et gestion de biens immobiliers
RCS Bastia : 490 654 142, 2006 D 175
Date de cessation des paiements : 01/06/2016

Liquidateur :

SELARL BRM
[Me Bernard ROUSSEL]

RN 193 - Lieu-dit Canale - 20600 Furiani
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse sur :

<https://www.creditors-services.com>
Pour extrait,
La SELARL, Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 46

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par Arrêté en date du 02/06/2021, la Cour d'Appel de Bastia a Infirmé le Jugement du Tribunal de Commerce de Bastia du 30/06/2020, prononçant la procédure de Liquidation Judiciaire de :

Pallini Serge Alexandre
Avenue Saint Alexandre
20221 Cervione
Activité : Maçonnerie-Plomberie
RM : N° 310 831 540 [385.77.2B]

Pour extrait,

La SELARL, Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 47

SAS LE GLAM'S

Société par Actions Simplifiée
En liquidation au capital de 1000 €
Siret : 833521024 00012
Siège social : 13, rue du Général Carbuccia
20200 Bastia

Immatriculée au RCS de Bastia
Sous le numéro 2017 B 805

PUBLICITÉ LÉGALE DE DISSOLUTION

Suivant procès-verbal en date du 31 mai 2021, l'assemblée générale a :

- * décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/05/2021 ;
- * nommé en qualité de liquidateur : Mme ANDREANI Nathalie, demeurant à BIGUGLIA [20620] Le Boticelli, route de Zuculana ;
- * fixé le siège de la liquidation au siège social de la société, adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Le liquidateur, Nathalie ANDREANI.

N° 48

SARL B.J PROMOTIONS

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 500 €uros

RCS Ajaccio : B 822 022 224

Siège social : Résidence A Funtana
Lieu-Dit Rotajolo - 20166 Albitreccia

AVIS DE DISSOLUTION

Par acte en date du 8 juin 2021, l'assemblée générale extraordinaire a décidé à l'unanimité, la dissolution anticipée de la société à compter du 8 juin 2021 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au siège social, siège de la liquidation.

L'assemblée générale extraordinaire nomme comme liquidateur Mr JUILLET Bernard, Paul, Yves né le 15/07/1960 à Monce-en-Belin [72], demeurant Lieu-dit Rotajolo, Résidence A FUNTANA, Porticcio, 20166 Albitreccia en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,



N° 49

SOCIETE FINANCIERE F.H

Société Civile

Au capital de 906.000 euros

Siège social : Boulevard Abbe Recco

La Rocade - Route d'Alata

20090 Ajaccio

RCS Ajaccio 433 847 563

Aux termes des décisions en date du 10 juin 2021, la société FRASA, Société par actions au capital de 20.951.000 € dont le siège est à SARROLA-CARCOPINO [20167], Lieu-dit Panchetta, Rt 22, Centre Commercial Grand Ajaccio Baléone, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 820 063 469, a en sa qualité d'associée unique de la SOCIETE FINANCIERE F.H., décidé de la dissolution sans liquidation anticipée de ladite Société.

Cette déclaration de dissolution sera déposée au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil, les créanciers de la SOCIETE FINANCIERE F.H peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. A l'issue de ce délai, le patrimoine de la SOCIETE FINANCIERE F.H sera transmis à la société FRASA, associée unique, qui reprendra tous ses droits et obligations, avec un effet rétroactif fiscal à compter du 1er février 2021.

Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE**APPEL D'OFFRES OUVERT**

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 139.000 € HT

CCIC/DG/2021.049**Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques

Objet de l'accord cadre :

L'accord cadre est relatif à la fourniture et livraison de fontaines à eau et bouteilles d'eau et autres boissons sans alcool et accessoires sur les différents sites de la Haute-Corse de la C.C.I. de Corse

Durée de l'Accord Cadre : 04 ans non-renouvelable

Lieux d'exécution :

Palais consulaire, Port de commerce de Bastia, Aéroport de Bastia, Aéroport de Calvi, Port de l'Île-Rousse, Antennes de Corte, de Ghisonaccia, de Calvi et de l'Île-Rousse

Nomenclature Européenne CPV :

Nomenclature CPV :

15981000-8/Eau minérale et 15980000-1/Boissons sans alcool

Caractéristiques principales : Fourniture de fontaines à eau, bonbonnes, bouteilles et autres boissons sans alcool.

Variantes :

Les variantes sont autorisées : le candidat peut proposer des gobelets différents dans le cadre d'une variante.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Afin de susciter la plus large concurrence, le Pouvoir Adjudicateur passe le marché en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.

La présente procédure regroupe 09 (neuf) lots :

- Lot 1 : Hôtel Consulaire
- Lot 2 : Port de Bastia
- Lot 3 : Port de Ile-Rousse
- Lot 4 : Aéroport de Bastia
- Lot 5 : Aéroport de Calvi Ste Catherine
- Lot 6 : Antenne de Ile-Rousse
- Lot 7 : Antenne de Calvi
- Lot 8 : Antenne Ghisonaccia
- Lot 9 : Antenne de Corte

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2124-2.1° ; R2161-2, R2161-3, R2161-4, R2161-5, R2162-2 al.2, R2162-4 -3°, R 2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre avec un minimum et un maximum.

- Lot 1 : Hôtel Consulaire : Minimum annuel : 600 €/Maximum annuel : 6000 €
- Lot 2 : Port de Bastia : Minimum annuel : 4000 €/Maximum annuel : 16.000 €
- Lot 3 : Port de Ile-Rousse : Minimum annuel : 500 €/Maximum annuel : 4000 €
- Lot 4 : Aéroport de Bastia : Minimum annuel : 500 €/Maximum annuel : 5000 €
- Lot 5 : Aéroport de Calvi Ste Catherine : Minimum annuel : 500 €/Maximum annuel : 4000 €

- Lot 6 : Antenne de Ile-Rousse : Minimum annuel : 50 €/Maximum annuel : 1500 €
- Lot 7 : Antenne de Calvi : minimum annuel : 50 €/Maximum annuel : 1500 €
- Lot 8 : Antenne Ghisonaccia : Minimum annuel : 50 €/Maximum annuel : 1500 €
- Lot 9 : Antenne de Corte : Minimum annuel : 50 €/Maximum annuel : 1500 €

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :
- Les articles R2191-3 à R2191-62 du Code de la Commande Publique.
- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement.
- Crédits ouverts à toutes les sections comptables.Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :
Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consultation.Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>)Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas

mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de références pour des fournitures similaires sur les trois dernières années.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 13 juillet 2021 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

- * De leurs garanties financières,
- * De leur capacité technique,
- * De leurs compétences et moyens professionnels,
- * La liste de références relatives à la réalisation des fournitures,

Critères de jugement des offres :

Les offres seront examinées et classées par le Pouvoir Adjudicateur selon les critères suivants :

- * Prix de la fourniture (70%)
- * Délai de livraison (20%)
- * Mémoire technique (10%) à l'aune de :

- Diversité de la gamme de produits proposés
- Les performances en matière de protection de l'environnement (produits biodégradables, produits issus du commerce équitable, recyclage,...)

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par le Pouvoir Adjudicateur : 2021.049

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Direction Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Les questions devront être posées sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>)

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr :

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 10 juin 2021

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 10 juin 2021

N° 51

**AVIS D'INFORMATION**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse - 22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél : +33 495516464. Fax : +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsicaAdresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Achat de places permanentes dans des structures d'accueil d'enfants pour les stagiaires de la formation professionnelle, les assistantes maternelles et les femmes vulnérables

Numéro de référence : 2021-7DFT-0129

Date limite de remise des offres : 30/07/2021 à 12:00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11/06/2021

AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE**APPEL D'OFFRES OUVERT**

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 139.000 € HT

CCIC/DG/2021.048**Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques

Objet de l'accord cadre :

L'accord cadre est relatif à la fourniture et la livraison de boissons chaudes et accessoires sur les différents sites de Haute-Corse de la C.C.I. de Corse

Durée de l'Accord Cadre : 04 ans non-renouvelable

Lieux d'exécution : Palais consulaire, Port de commerce de Bastia, Aéroport de Bastia, Aéroport de Calvi, Port de l'Île-Rousse, Antennes de Corte, de Ghisonaccia, de Calvi et de l'Île-Rousse

Nomenclature Européenne CPV :

Nomenclature CPV :

15860000 - 4 Café, thé et produits connexes

Caractéristiques principales :

Fournitures de machines et de dosette de boissons chaudes telles que café, thé, chocolat, adaptées ainsi que du sucre, gobelets et agitateurs.

Variantes :

Les variantes sont autorisées : le candidat peut proposer des gobelets différents dans le cadre d'une variante.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Afin de susciter la plus large concurrence, le Pouvoir Adjudicateur passe le marché en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.

La présente procédure regroupe 09 (neuf) lots :

- Lot 1 : Hôtel Consulaire
- Lot 2 : Port de Bastia
- Lot 3 : Port de Ile-Rousse
- Lot 4 : Aéroport de Bastia
- Lot 5 : Aéroport de Calvi Ste Catherine
- Lot 6 : Antenne de Ile-Rousse
- Lot 7 : Antenne de Calvi
- Lot 8 : Antenne Ghisonaccia
- Lot 9 : Antenne de Corte

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2124-2.1° ; R2161-2, R2161-3, R2161-4, R2161-5, R2162-2 al.2, R2162-4 -3°, R 2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre avec un minimum et un maximum.

Lot 1 : Hôtel Consulaire : Minimum annuel : 2000 € HT/Maximum annuel : 11.000 € HT

Lot 2 : Port de Bastia : Minimum annuel : 5000 € HT/Maximum annuel : 15.000 € HT

Lot 3 : Port de Ile-Rousse : Minimum annuel : 600 € HT/Maximum annuel : 3000 € HT

Lot 4 : Aéroport de Bastia : Minimum annuel : 1500 € HT/Maximum annuel : 4000 € HT

Lot 5 : Aéroport de Calvi Ste Catherine : Minimum annuel : 200 € HT/Maximum annuel : 1000 € HT

Lot 6 : Antenne de Ile-Rousse : Minimum annuel : 50 € HT/Maximum annuel : 1000 € HT

Lot 7 : Antenne de Calvi : Minimum annuel : 50 € HT/Maximum annuel : 1000 € HT

Lot 8 : Antenne Ghisonaccia : Minimum annuel : 50 € HT/Maximum annuel : 1000 € HT

Lot 9 : Antenne de Corte : Minimum annuel : 50 € HT/Maximum annuel : 1000 € HT

L'avis concerne un accord cadre.

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

- Les articles R2191-3 à R2191-62 du Code de la Commande Publique.

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement.

- Crédits ouverts à toutes les sections comptables.

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées : Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation et le règlement de consultation sont à télécharger di-

rectement sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consultation.Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>)

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de références pour des fournitures similaires sur les trois dernières années.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 13 juillet 2021 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

- * De leurs garanties financières,
- * De leur capacité technique,
- * De leurs compétences et moyens professionnels,
- * La liste de références relatives à la réalisation des fournitures,

Critères de jugement des offres :

Les offres seront examinées et classées par le Pouvoir Adjudicateur selon les critères suivants :

- * Prix de la fourniture (70%)
- * Délai de livraison (20%)
- * Mémoire technique (10%) à l'aune de :

- Diversité de la gamme de produits proposés

- Les performances en matière de protection de l'environnement (produits biodégradables, produits issus du commerce équitable, recyclage,...)

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par le Pouvoir Adjudicateur : 2021.048

Renseignements complémentaires :**Renseignements administratifs :**

Direction Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :Les questions devront être posées sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>)

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANISME CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal peut être saisi par l'application Télerecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr :

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 10 juin 2021

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 10 juin 2021

Tel : 07.78.90.57.11

- * Remis en état après travaux
- * Entretien espaces verts
- * Entretien vitreries

Corséa Nettoyage**Bastia****Ajaccio**Mail : corsea.nettoyage@laposte.net

- * Entretien de Bureaux
- * Entretien de copropriétés

Corsea Nettoyage

N° 53



Coopérative Agricole ALIMEA

Bravone - 20230 Linguizetta
RCS Bastia - Société à Capital Variable
SIREN : 338 714 777 - Agrément : 2B/870002

CONVOCAZIONE A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 01 JUILLET 2021

Le Conseil d'Administration de la Coopérative convoque les Coopérateurs à l'assemblée générale extraordinaire, au siège, le Jeudi 1er juillet 2021 à 10 heures 30 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du conseil d'administration sur l'évolution de la coopérative à court terme.
- Décision sur une dissolution anticipée de la société.
- Nomination du ou des liquidateurs le cas échéant.
- Fixation de la durée de leurs fonctions, pouvoirs et rémunération.
- Pouvoirs pour les formalités.

Pour avis, le Président du Conseil.

N° 54

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MARCHE DE TRAVAUX

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Communauté de communes de la Pieve de l'Ornano et du Taravo
428 boulevard Marie-Jeanne-Bozzi - BP 125
20166 Porticcio

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.e-marchespublics.com>

Objet du marché : Réhabilitation d'un tronçon du réseau d'assainissement - Commune de Ciamannacce

Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Code CPV : 45232440-8 - Travaux de construction de conduites d'eaux d'égout

Modes de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis d'appel à la concurrence via le profil d'acheteur : <https://www.e-marchespublics.com>

Modalités et Adresse de remise des plis :

Les soumissionnaires doivent transmettre leur offre par voie électronique via le profil acheteur <https://www.e-marchespublics.com> ;

Pour les modalités de remise des plis électroniques, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

Critères d'attribution :

Valeur technique : 60%

Prix des prestations : 40%

Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à une négociation avec les candidats ayant remis une offre recevable.

Date limite de réception des offres : 9/07/2021 à 11 H 00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 15/06/2021

Renseignements d'ordre techniques et administratifs :

Les candidats peuvent envoyer leur question, via la plateforme du profil acheteur du pouvoir adjudicateur.

Organisation des visites :

Communauté de communes de la Pieve de l'Ornano et du Taravo

428 boulevard Marie-Jeanne-Bozzi - BP 125 - 20166 Porticcio

Tel : 04 95 23 02 00

Mail : ccpieveornano@orange.fr

DERNIERES MINUTES

N° 55



Ugo IMPERIALI

Avocat à la Cour
39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04 95 33 46 19
Fax : 04 95 38 73 54

AVIS DE CESSION DE LICENCE DE DEBIT DE BOISSONS DE CATEGORIE IV

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 avril 2021, la SELARL BRMJ, représentée par Maître Bernard ROUSSEL, Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée, au capital de 10000,00 €, inscrite au RCS de NIMES sous le numéro 812 777 142, dont le siège social est 850 rue Etienne LE-NOIR, Pôle Delta Littoral, KM Delta, 30900 NIMES, en sa qualité de Mandataire Liquidateur de Jean-Baptiste Emmanuel SERRALTA, désignée à cette fonction par Jugement du Tribunal de Commerce de BASTIA en date du 17 février 2017. A CEDE A : Monsieur Jacques PATACCHINI, domicilié et demeurant Villa l'Alivetta, 77, route du Bord de Mer, 20200 Santa Maria Di Lota.

Une licence de débit de boissons de catégorie IV.

Moyennant un prix de 15.000,00 euros.

L'entrée en jouissance a été fixée au 15 avril 2021.

Pour insertion.

N° 56

SCI U BOSCU

SCI au capital de 1000 €
Lieu-dit Scalo, Ch. de la Madone
20230 Santa Lucia Di Moriani
RCS Bastia 504 962 259

Par AGE du 23/12/2020 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter du 31/12/2020.

Mr Jean-Paul MOTTOLA demeurant 64 Chemin des Lys, 06370 Mouans Sartoux a été nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé à chez le Liquidateur.

Les formalités seront effectuées au RCS de Bastia.

N° 57

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1

Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547

du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 26 Septembre 2018, Mademoiselle Marie Antoinette SERVENTI, en son vivant retraitée, demeurant à Borgo [20290] Ephad Sainte Devote. Née à Taglio-Isolaccio [20230] le 2 mars 1925. Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à Borgo [20290], le 16 février 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Yves GRIMALDI, Notaire de la Société par Actions Simplifiée dénommée "GRIMALDI ET ASSOCIES, NOTAIRES", titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, le 10 Juin 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-Yves GRIMALDI, notaire à Bastia, référence CRPCEN : 20024, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de Bastia de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 58

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte ssp du 7 mai 2021, il a été constitué une SAS InvestRâ

Capital : 400 €

Siège social : 16 rue Toussaint Culioli - 20137 Porto-Vecchio

Objet : Production d'électricité

Durée : 99ans

Présidence : Monsieur Patrick Struffi, né le 16 février 1971 à Bastia, demeurant 16 rue Toussaint Culioli - 20137 Porto Vecchio

Immatriculation au R.C.S. d'Ajaccio

Corsicorrection.com

Ecrivain public :

- Aide au courrier
- CV
- Cours informatique
- Poème
- Aide aux devoirs
- Biographie
- Aide au dépôt INPI

Orthographe, grammaire :

- Cours, formations
- Correction de mémoires, thèses, manuscrits, rapports de stage...
- Prépa Certificat Voltaire®

contact@corsicorrection.com

07 83 02 34 71





Olivier PELLEGRÌ

Avocat à la Cour
Port de Plaisance de Toga
Bât. A2 - 20200 Bastia
Tél : 04.95.32.05.85
Fax : 04.95.32.13.35

Suivant acte sous seing privé en date à BASTIA du 07/06/2021, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement Bastia le 10/06/2021, dossier 2021 00023059, référence 2B04P31 2021 A 00841.

JAVI, Société à responsabilité limitée, au capital de 7622,45 Euros, dont le siège social est 6, Rue Scoliscia - 20250 CORTE, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de BASTIA sous le n° 401 600 010 représentée par Monsieur Jean Antoine FERACCI.

A CEDE :

À : A SQUADRA, Société par actions simplifiée, au capital de 2.500,00 €, dont le siège social est Route de Saint Pancrace - Lieu-dit Casamacce - 20250 CORTE immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le n°889 979 795 00016, représentée aux présentes par son Président Monsieur Stéphane CASANOVA.

Un fonds de commerce de souvenir et de Sandwichs, Vente de pizzas, Restauration, Pizzeria, la livraison de pizzas à domicile, connu sous l'enseigne de CHEZ JO, sis et exploité à 6, Rue SCOLISCIA, 20250 CORTE, moyennant le prix de 150.000,00 euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 07/06/2021.

L'acquéreur sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au cabinet de Maître Olivier PELLEGRÌ - Avocat - Port de Plaisance de Toga - Bâtiment A2 - 20200 BASTIA.

Pour avis,

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DE LAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1
Code de Procédure Civile
Loi n°2016-1547
du 28 Novembre 2016.

Suivant testament olographe en date du 11/08/1997, Mr Louis MASSUCCO en son vivant demeurant à FIGARI [20114] Ste Lucie de Figari, né à MARSEILLE [13001] le 05/11/1925, décédé à FIGARI [20114] le 31/01/2021, a consenti un legs universel au profit d'une personne.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Floriane BENEDETTI, notaire au sein de la SCP GRIMALDI-MICHELI titulaire d'un Office notarial à Prunelli Di Fiumorbo [20243], suivant procès-verbal de dépôt et description en date du 27/05/2021, dont la copie authentique a été reçue par le greffe du tribunal judiciaire d'AJACCIO le 11 juin 2021 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Les oppositions pourront être formées auprès de Me Floriane BENEDETTI, 20243 Prunelli Di Fiumorbo, chargée de la succession.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour Avis, Me MICHELI.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DE LAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1
Code de Procédure Civile
Loi n°2016-1547
du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 27 janvier 2019, Mademoiselle Marie Marlène POLACCI, en son vivant retraitée demeurant à Bastia [20200], 1 rue Adolphe Landry. Née à Bastia [20200] le 30 mai 1939. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. Décédée à Bastia [20200], le 16 mai 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Antoine GRIMALDI, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée "GRIMALDI ET ASSOCIES, NOTAIRES", titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, le 14 juin 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Pascal QUILLICHINI, Notaire à Nantes 44000.

Référence CRPCEN : 44160, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de Bastia de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître SUZZONI Pierre-Dominique, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée «Jean-François MATIVET et François-Mathieu SUZZONI», titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO, 7 cours Napoléon III, le 14 juin 2021, enregistré à AJACCIO, le 14 juin 2021, dossier 2021 00022762 référence 2A04P31 2021 N00325, a été cédé un fonds de commerce :

CEDANT :
Monsieur François Joseph ANDREANI, commerçant, époux de Madame COQUILLON, demeurant à OLMETO [20113].

CESSIONNAIRE :
Madame Jeannine Xavière COLONNA D'ISTRIA, Commerçante, demeurant à PETRETO-BICCHISANO [20140] Village. Divorcée de Monsieur Antoine Alain FOATA.

Fonds de commerce de VENTE DE MEUBLES, BAZAR sis à PROPRIANO [20110] 29 avenue Napoléon III.
Nom commercial U RICORDU.
Immatriculation RCS : AJACCIO, sous le numéro 341 489 979.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. Il en a la jouissance depuis le 01/06/2018 par sa qualité de locataire-gérant.

PRIX DE CESSION : CENT CINQUANTE MILLE EUROS [150.000,00 EUR], s'appliquant aux éléments incorporels pour la totalité.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis, Le notaire.

L'OTTU DICEMBRI

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000,00 €
Siège social : 4, Rue Roi de Rome
20000 Ajaccio
810 978 064 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er juin 2021, il résulte que :

- L'Assemblée générale extraordinaire a décidé en application des dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d' Ajaccio.

Pour avis, Le représentant légal.



CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL INFORMATION PRÉALABLE [ART. 1397 C.CIV.]

Monsieur Guy PACINI né à RABAT [MAROC] le 22 mai 1951 et Madame Danièle GIUDICELLI née à ABIDJAN [COTE D'IVOIRE] le 25 février 1953 demeurant ensemble à Zonza [20144] Hameau de Caramantino, Sainte-Lucie de Porto-Vecchio se proposent de modifier leur régime matrimonial pour adopter le régime de la COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE établi par l'article 1526 du Code civil suivant acte du 11 juin 2021 reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire.

Pour toute opposition élection de domicile est faite à :

Société par Actions Simplifiée « Alain SPADONI & Associés, Notaires » 3, avenue Eugène Macchini, Immeuble Le Régent, 20177 Ajaccio cedex 1.

Pour Avis,
Me Olivier LE HAY.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/05/2021, il a été constitué une SARL dénommée : PAN'ATELLU
Siège social : Résidence Marina Bianca, 20230 Santa Lucia Di Moriani
Capital : 1.000 €
Objet : Boulangerie, Pâtisserie Artisanale.
Gérant : M. GARCIA Renaud, 17 Rue Saint André, 20620 Biguglia
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE, du 04/06/2021, n°6876, concernant la constitution de la Société EVECEC :

* Il fallait lire :

Objet social : Prestations de services administratives, secrétariat.

* Au lieu de :

Objet social : Prestations de services, Gestion de biens mobiliers.

Pour Avis,

CLOS ORNASCA

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital de 8400 euros
Porté à 208.400 euros
Siège social : Clos Ornasca
Eccica-Suarella - 20117 Cauro
RCS Ajaccio 440 958 387

L'A.G.E. réunie en date du 26/05/2021, a décidé d'augmenter le capital social de 200.000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à Huit mille quatre cents euros [8400 euros].

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à Deux cent huit mille quatre cents euros [208.400 euros].

Pour avis, La Gérance.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulegales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010

Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr
Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'Infolegale

A CASA DI E SCENZE

LA SCIENCE DE DANTE ALIGHIERI



Photos Christophe Giudicelli

Pour commémorer les 700 ans de la mort de Dante Alighieri, A Casa di e scienze, à Bastia, propose l'exposition Dante, témoin éclairé de la science au Moyen Âge. Entre religion et expérimentation, le poète fait le trait d'union entre deux perceptions qui ont changé la face du monde.

« Ensuite la lumière descend vers les puissances ultimes d'acte en acte, devenant telle qu'elle ne fait plus que de brèves contingences ; et par ces contingences il faut comprendre les choses engendrées que produit le ciel en se mouvant, avec et sans semences »

Dante, Paradis, XXX, 40

Photos Christophe Giudicelli

Établissement de la Ville de Bastia installé dans les quartiers sud de la ville et inauguré en février 2020, A Casa di e scenze participe à la diffusion de la culture scientifique sur le territoire. « Nous avons vocation à vulgariser les sciences et à faire comprendre à la société des phénomènes scientifiques qui ne sont pas facilement compréhensibles dans un premier temps. Ceci à travers des expériences, des expositions, de la manipulation, des phénomènes scientifiques, pour que les visiteurs puissent eux-mêmes participer au débat public et qu'ils comprennent mieux l'intérêt de la science à notre époque, précise son directeur, Bertrand Thibault. Casser un peu la distance qui peut exister entre la population et la science, c'est vraiment le défi des structures comme la nôtre. Il en existe beaucoup en France et A Casa di e scenze fait partie d'un réseau de l'Association des musées et centres pour le développement de la culture scientifique, technique et industrielle (AMSTIC). On s'appuie sur ce réseau pour développer des projets, récupérer des expériences ou des expositions. L'essence même d'A Casa di e scenze, qui a été souhaitée par la Ville de Bastia, c'est tout ce qui est l'innovation, l'homme et la nature. C'est le triptyque sur lequel on va s'appuyer pour proposer des expositions, comme cette exposition semi-temporaire consacrée à la nouvelle technologie au service de l'homme et de la nature. » Cette structure, qui vient combler un vide en matière de vulgarisation des savoirs scientifiques puisqu'il n'en existait pas encore en Corse, s'adresse à tous les publics. « Nous recevons des scolaires sur des journées bien définies. Cela va du premier cycle au lycée et même des étudiants. On leur fait visiter les expositions et en même temps on leur propose de travailler sur des projets pédagogiques qui pourront mener dans leurs classes mais également en appui avec la Casa di e scenze. L'intérêt, c'est qu'ils pratiquent l'établissement, qu'ils viennent expérimenter en s'appuyant sur le fonds muséographique de nos expositions pour le retravailler en classe et monter des programmes pédagogiques. » Par ailleurs, pour attirer le jeune public des quartiers prioritaires, A Casa di e scenze met en place des ateliers tout au long de l'année. « Pendant les périodes scolaires, on travaille

avec des prestataires qui vont faire des ateliers sur la robotique, l'environnement, l'histoire, sur l'archéologie et beaucoup d'autres thématiques scientifiques différentes. Le mercredi et le samedi, pour des catégories de 8 à 17 ans. Ces activités permettent d'aller capter cette jeune population et de leur dire : « Venez faire un atelier, ce n'est pas l'école, mais on y découvre des phénomènes scientifiques ». Le tout à travers des expériences ou des jeux qui permettent de donner un peu cette fibre scientifique. Le but, c'est qu'ils reviennent, viennent voir nos expositions. Durant les périodes de vacances scolaires, on propose des stages un peu plus longs, on rentre vraiment dans une approche pédagogique de la science. Nous travaillons avec des partenaires qui proposent des activités sur la robotique. On apprend à programmer des robots à travers plusieurs séances. On va, aussi travailler sur les abeilles, connaître la vie d'une abeille et son importance pour la biodiversité : nous avons un prestataire qui propose une ruche numérique, au travers d'un écran, on projette ce qui se passe à l'intérieur d'une ruche. Nous arrivons à mêler nouvelles technologies, environnement et pratique. Forcément, ça intéresse les enfants. On est vraiment sur cette approche extrêmement ludique et expérimentale. » L'établissement est également doté d'un planétarium. « C'est un autre type d'activités. Nous sommes sur de la découverte, on est dans la nuit, nous voyons les étoiles. Il s'agit d'un planétarium numérique. C'est quand même une chance de pouvoir proposer ça aux enfants de toute la Corse. Car nous avons une vocation régionale, soutenue par la Collectivité de Corse. »

Mais quel rapport entre la science et Dante Alighieri ? C'est que nous connaissons surtout Dante (1265-1321) comme étant l'homme de lettres et philosophe italien qui a marqué la fin du Moyen Âge, en laissant au monde son œuvre la plus connue, *La Divina comedia*. Pourtant, comme le rappelle Didier Ottaviani, maître de conférences habilité à diriger des recherches à l'École normale supérieure de Lyon, qui le 18 juin dernier donnait au centre culturel l'Alboru une conférence sur Dante et la science, le poète, « Bien qu'il n'ait pas reçu de formation scientifique, [...] s'est très tôt intéressé aux sciences de son temps, qu'il s'agisse

« Il est ainsi le témoin d'un âge nouveau où les ténèbres de l'ignorance reculent progressivement face au triomphe de la lumière de la raison. »



«Nous sommes dans les prémices de la vision expérimentale.»

de la physique, de la médecine ou encore de l'astronomie. À partir du XII^e siècle, les grands traités scientifiques grecs et arabes sont traduits en latin, engendrant une véritable révolution scientifique dans le monde Occidental, donnant à lire les œuvres médicales de Galien ou Avicenne, les textes d'Aristote et de ses commentateurs ou encore les travaux astronomiques de Ptolémée. La traversée des trois Royaumes, l'enfer, le purgatoire et le paradis, dont la Divine comédie constitue le récit poétique, est émaillée de références aux sciences, et plus particulièrement l'astronomie, essentielle pour construire le récit du Paradis, qui est un voyage vers les astres. Par son art, Dante cherche aussi à restituer l'esprit d'une époque dans laquelle les sciences viennent remplacer les croyances magiques et mythiques. Il est ainsi le témoin d'un âge nouveau où les ténèbres de l'ignorance reculent progressivement face au triomphe de la lumière de la raison.»

Aussi, à l'occasion des 700 ans de sa mort, A Casa di e scenze propose, jusqu'au 26 juin, de découvrir le féru de science qui se cache derrière le lettré. «Un gros challenge» souligne Bertrand Thibault. L'équipe a pu compter sur le soutien de Didier Ottaviani, qui est également membre fondateur de la Société dantesque de France et a travaillé sur le fonds de cette exposition qui propose aux visiteurs de faire un bond dans le passé de plus de 700 ans et de se mettre dans la peau d'un contemporain du poète. Oubliez ici les théories de Galilée, de Newton et d'Albert Einstein. Ici, la science se fait sous couvert de théologie, avec l'envie tout de même pour Dante d'expérimenter par lui-même et de mettre en œuvre une véritable méthode d'expérimentation. «Il a marqué le début de la Renaissance scientifique» souligne Bertrand Thibault. Le point d'entrée de l'exposition est la création lumineuse «Dante voyait la création du monde comme une grande explosion, on n'était pas très loin du big bang, mais là l'explosion c'est Dieu.» L'exposition se veut ludique. Première étape de cette immersion dans le bas Moyen Âge, le visiteur prend place dans une alcôve pour découvrir le géocentrisme en vigueur à l'époque. Face à lui, les astres du système solaire tournent autour de la terre. Un coup d'œil derrière lui et ce sont trois lunes qui apparaissent et

qui préfigurent les expériences scientifiques menées par Dante et qui conduiront les générations de scientifiques qui lui ont succédé à décrire au fur et à mesure le monde tel que nous le voyons aujourd'hui. Dante voulait élucider le mystère des taches lunaires dont il évoque l'expérimentation dans *La Divine Comédie*, via le personnage de sa muse, Beatrice Portinari, à laquelle, en 1865, l'astronome napolitain Annibale de Gasparis [1819-1892] avait rendu hommage en donnant son nom à un astéroïde qu'il avait découvert entre Mars et Jupiter*. Dante avance l'hypothèse de trous dans l'astre céleste avant d'évoquer un jeu d'ombre et de lumière avec un rayon de lumière venant de parties plus lointaines de la lune. Dernière hypothèse que Dante Alighieri va tenter de vérifier par l'expérimentation. «Nous sommes dans les prémices de la vision expérimentale, c'est l'intérêt de cette exposition qui fait passer d'une pensée dogmatique à une démarche scientifique» note Bertrand Thibault en nous invitant à pénétrer dans la prochaine salle de l'exposition qui est le cabinet de Dante lui-même, où a été dressée une table surmontée de 3 miroirs dans lesquels se reflète une source lumineuse, l'objectif étant de tester sa théorie sur les taches lunaires: «Nous avons ici l'expérience qui va infirmer ou affirmer». Au-delà de célébrer le 700^e anniversaire de la mort de Dante Alighieri, l'exposition met surtout en évidence le cheminement de l'esprit d'un homme et de ses contemporains, leur besoin de comprendre le monde qui les entoure tout en expérimentant par eux-mêmes. Ce qui est en totale cohérence avec le propos de A Casa di e scenze qui, tout en travaillant à la création de ses propres expositions, devrait présenter en 2022 celle de la Cité de l'espace, *Explore Mars*. D'ici là, Bertrand Thibault et son équipe comptent mettre l'été et le parvis du bâtiment à profit pour «aller à la rencontre du public. Faire de la «science de rue» sans être péjoratif. Nous allons proposer des petites expériences à réaliser simplement sur notre parvis pour donner le petit déclic aux gens qui se diraient «mais c'est quoi ce gros bâtiment?» et les inciter à découvrir que ce qu'on trouve à l'intérieur est passionnant». ■ Christophe GIUDICELLI

*Sa dénomination internationale est [83] Beatrix.

«Le cheminement de l'esprit d'un homme et de ses contemporains, leur besoin de comprendre le monde qui les entoure tout en expérimentant par eux-mêmes»

AUX ORIGINES DE LA FÊTE DES PÈRES



Photo DR

Selon certains esprits chagrins, la fête des pères ne serait qu'une simple déclinaison opportuniste de la fête des mères, inventée par les commerçants. Sans nier son caractère mercantile, son histoire est autrement plus intéressante et complexe.

LES RACINES CHRÉTIENNES

Bien qu'elle n'ait pas été désignée ainsi, la fête des pères trouve ses premières traces dans l'Antiquité gréco-romaine, durant laquelle se tenait chaque mois de février une cérémonie rendant hommage aux Pères défunts. Mais c'est à partir du Moyen Âge que nous trouvons les racines de l'événement tel qu'il est aujourd'hui encore fêté dans les pays catholiques. Celui-ci se tenait alors le 19 mars à l'occasion de la saint Joseph, en référence biblique au père nourricier du Christ. Autrefois simplement désigné comme l'époux de Marie, Joseph s'est petit à petit imposé comme une figure majeure de la chrétienté, méritant d'être loué et remercié pour sa bienveillance et sa protection.

Toutefois, il fallut attendre le XIX^e siècle pour que cette fête des pères trouve sa place dans le calendrier religieux, à l'initiative du pape Pie IX. C'est ce dernier qui fixa officiellement la date du troisième dimanche après Pâques et désigna Joseph comme patron de l'église universelle. À l'heure actuelle, plusieurs pays de tradition catholique ont conservé la date du 19 mars : l'Italie, la Suisse, l'Andorre, le Portugal, l'Espagne, la Bolivie ou encore la République du Honduras, pour ne citer qu'eux.

UNE CÉLÉBRATION LAÏQUE MONDIALISÉE

La toute première fête des Pères détachée de toute signification religieuse remonte au tout début du XX^e siècle aux États-Unis, sous la présidence de Calvin Coolidge. Elle est née des demandes répétées d'une institutrice nommée Sonora Louise Smart Dodd, estimant alors que les pères étaient tout aussi méritants que les mères. La jeune femme, ayant perdu sa mère dans sa petite enfance, souhaitait rendre hommage à son père, Henry Jackson Smart, qui a élevé seul ses six enfants. La première célébration s'est déroulée le

19 juin 1910 – quelques jours après l'anniversaire du père de Dodd – dans la ville ouvrière de Spokane (Washington), avant d'être généralisée à l'ensemble du pays en 1924. En 1966, le président Richard Nixon fixe la date de l'événement, désormais baptisé Father's Day, au troisième dimanche de juin, mais ce n'est qu'en 1972 qu'il devient une fête nationale, assortie d'un jour férié. L'influence nord-américaine a eu un grand impact sur de nombreux pays du globe, qui ont ajouté cette célébration à leur calendrier. C'est notamment le cas des Philippines, du Costa Rica, du Canada et du Japon, marqué par l'arrivée des troupes américaines au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

ET LA FRANCE DANS TOUT ÇA ?

En ce qui concerne le pays de Molière, difficile de nier le caractère commercial de la démarche. L'idée d'une fête des pères a été lancée par le fabricant de briquets Flaminaire dès 1949, désireux de faire connaître ses produits au grand public. En 1950, l'enseigne bretonne décide de tenir l'événement le troisième dimanche de juin – soit en même temps qu'aux États-Unis – au cours d'une campagne publicitaire déclamant fièrement : « *Nos papas nous l'ont dit, pour la fête des pères, ils désirent tous un Flaminaire* ». Ce slogan accrocheur remportera tous les suffrages et popularisera grandement le briquet à gaz, véritable innovation pour l'époque. La cigarette, jusqu'alors considérée comme un attribut résolument masculin, apparaît comme l'incarnation de la virilité et de la maturité. Conséquence logique : le briquet apparaît comme l'accessoire indispensable de l'homme moderne et du père de famille avisé. L'opération est un tel succès que la fête des pères se voit officialisée par décret en 1952, lequel fixe sa date au troisième dimanche du mois de juin. ■ **Sophie DIAZ**

MUSIQUE

Plateau découverte Rézo

Depuis sa création en 2008, l'association Le Rézo Corse rassemble plusieurs structures culturelles insulaires réparties sur le territoire (salles de concert, festivals, écoles de musique, antenne des iNOUÏS du Printemps de Bourges...), qui mutualisent leurs moyens pour aider au développement d'une sélection d'artistes en voie de professionnalisation et non signés. Sa principale mission est de repérer les créateurs de musique émergents sur le territoire en organisant régulièrement, pour ce faire, des soirées « découverte » dans des lieux partenaires afin de permettre à des artistes sélectionnés sur appel à candidature, de partager leur musique sur scène dans des conditions professionnelles. En partenariat avec le Centre national de création musicale Voce, il propose ainsi une soirée éclectique, avec trois artistes insulaires qui présentent, parfois pour la première fois, leurs créations. D'abord, de l'électro pop avec Oh Viktor (Ajaccio). En qualité d'auteur, compositeur, interprète, musicien ou encore de producteur, Viktor Sorba a longtemps collaboré à divers projets et collectifs de rock, pop, jazz, chanson (dont Tapage nocturne, Qui, GrandDukes) avant de décider en 2020 de voler en solo, interprétant morceaux tendres et/ou désabusés assaisonnés d'une dose d'ironie. Puis de la chanson française avec Julie Marti (Ghisonaccia). Inspirée par des artistes tels Cœur de Pirate, Les Brigitte, Indochine, elle a débuté la musique très jeune, seule, en orchestre ou dans un groupe de rock, compose au piano depuis l'âge de 12 ans et écrit ses propres textes depuis le lycée. Ses chansons retracent ses histoires d'amour sous toutes leurs formes. Et enfin du rap avec Nalla (Bastia), auteur et interprète qui compte déjà une dizaine d'années d'écriture derrière lui et a près d'une centaine de textes à son actif. Il prépare actuellement un album dont la sortie est prévue pour novembre 2021. Entrée libre

Le 19 juin 2021, 19 heures Auditorium de Pigna. ☎ 04 95 61 73 13 ; www.facebook.com/LeRezoCorse/ & www.voce.corsica



LITTÉRATURE

Racines de Ciel

Napoléon aurait dit « J'ai fait mes plans [ou bien « je gagne mes batailles », selon d'autres] avec les rêves de mes soldats endormis ». Souvent mentionnée, rarement voire jamais sourcée, la phrase, quelle que soit la version retenue, fait partie des citations cultes et autres punchlines attribuées à l'empereur. Mais à quoi rêvait Napoléon lui-même ? La question est au centre de la treizième édition des rencontres littéraires d'Ajaccio, Racines de ciel. Elle n'amènera pas seulement des réponses mais conduira, aussi, à poser d'autres questions, à propos de la fascination qu'il a pu exercer en son temps et qu'il exerce encore, 200 ans après sa mort. Pour en parler, Racines de ciel a réuni : Philippe Costamagna, directeur et conservateur du Palais Fesch-Musée des Beaux-Arts, auteur de *Les Goûts de Napoléon* ; Philippe Forest, corédacteur de *La Nouvelle Revue française* qui a publié en novembre dernier *Napoléon, la fin et le commencement* ; Laurent Joffrin, journaliste et écrivain, auteur de *Les batailles de Napoléon* et de *Seul contre tous, 100 jours avec Napoléon* ; Marie Courtemanche, historienne, auteure de *Napoléon et le sacré* ; Arthur Chevallier, écrivain et éditeur, auteur de *Napoléon sans Bonaparte*, *Le Goût de Napoléon* et *Napoléon et le bonapartisme* ; Robert Colonna d'Istria, journaliste et écrivain, auteur de *Mémoires de Napoléon*, *Le Secret de Napoléon* et *Ainsi parlait Napoléon*, *Les mots de l'Empereur* ; Lætitia de Witt, historienne, qui a publié *L'aiglon, le rêve brisé de Napoléon* ; François Garde, auteur de *Roi par effraction*, biographie romancée de Joachim Murat et Philippe Perfettini, responsable du patrimoine napoléonien au Palais Fesch, auteur de *Napoléon, punk, dépressif et héros*.

Du 24 au 27 juin. Palais Fesch-Musée des Beaux-arts, Ajaccio. ☎ www.facebook.com/RacinesDeCielAjaccio/



EXPOSITION

Les îles du Milieu

« Lorsque l'on évoque le banditisme et l'insularité, deux images viennent à l'esprit de l'opinion publique française : la Corse et la Sicile, fait observer Sylvain Gregori, directeur du Musée de Bastia. La terre du mythique bandit dit « d'honneur » et celle, matricielle, de la Mafia sont-elles comparables dans les différentes formes de criminalité qui s'y manifestent de façon plus ou moins perceptibles à l'époque contemporaine ? » De même que, quelques années auparavant, avec *Banditi!* le musée avait traité et décliné de façon contemporaine le thème du brigandage et du banditisme en Corse et en Italie entre 1600 et 1940, il s'attache cette fois encore à confronter l'histoire à la création artistique pour apporter un regard sur une question de société « plus que jamais d'actualité ». Ceci en mettant en regard les travaux de trois photographes et une artiste plasticienne : les photos de Franco Zechin prises en Sicile, et notamment à Palerme, de 1975 au début des années 1990 ; les portraits, réalisés en Corse par Edouard Elias, de ceux qui se sont mobilisés au sein des collectifs Cullittivu Massimu Susini et A maffia nò, A vita iè ; la série de photographies qu'Olivier Metzger consacre aux voitures blindées dont la présence s'intensifie partout où progresse le crime organisé, en Campanie, Calabre, Sicile ou Corse et les dessins et sculptures de la série *Armes branches* d'Agnès Accorsi.

Jusqu'au 25 septembre. L'Arsenale, Musée de Bastia. ☎ 04 95 31 09 12



CARNETS DE BORD

LE HURON, LA FARINE ET LE COUVRE-FEU

par Béatrice HOUCHARD



Imaginons que vous croisiez dimanche, sur le chemin du bureau de vote, le Huron de Voltaire, ressorti de *L'Ingénu*, et qu'il vous demande de lui expliquer les élections des 20 et 27 juin. Vous êtes prêt? Prenez votre élan. Vous lui direz qu'on vote deux fois, pour les élections régionales et pour les élections départementales. Sauf si on est un électeur parisien, lyonnais, corse, martiniquais ou guyanais, qui n'ont pas de départementales. Vous préciserez que les élections régionales, comme leur nom ne l'indique pas, se déroulent grâce à des listes départementales, toutes liées à un leader régional dont le nom, heureusement, figurera aussi sur le bulletin de vote.

Les régions ayant été redessinées à la va-vite en 2014 sur un coin du bureau du président François Hollande (la première carte adressée par l'Elysée aux journaux n'était pas la bonne!), elles sont encore plus faites de bric et de broc que les précédentes. Allez expliquer à un Huron de Reims, dans la Marne, que la capitale de sa région est Strasbourg, ou à un Huron d'Égletons, en Corrèze, que la sienne est Bordeaux!

Très politisées, ces élections sont les seules dont les médias nationaux ont parlé. Vous abonnerez donc généreusement votre Huron à la presse régionale du fief qu'il se sera choisi. En regardant la télévision, il a souvent cru que la sécurité et l'immigration étaient les principaux sujets des débats électoraux, alors que ce ne sont pas des compétences des régions, qui traitent (entre autres) de développement économique, de transports, de tourisme, de construction et d'entretien des lycées.

Pour se rapprocher du terrain, il y a les élections départementales, ces grandes oubliées. C'est injuste: le conseil départemental a dans ses compétences les aides sociales (dont l'aide à l'enfance, le RSA, l'allocation dépendance pour les personnes âgées), les collèges, les routes, on en passe. Comme on dit dans le nouveau monde, que des sujets «concernants». Là, vous expliquerez au Huron qu'on ne vote pas pour une personne ou pour une liste, mais pour un «binôme paritaire mixte», cette invention que personne au monde ne nous envie. Un binôme avec un homme et une femme, donc, chacun des deux ayant un suppléant du sexe opposé. Le Huron suit-il? Alors qu'il n'a généralement pas

la moindre idée du nom des conseillers régionaux de son département, l'électeur connaît souvent son conseiller départemental (anciennement conseiller général). Ou du moins le connaissait. Car, en même temps qu'on agrandissait les régions, on a agrandi en 2014 les cantons pour en diviser le nombre par deux. En fait de rapprocher l'élus de l'électeur, ça l'en a éloigné.

N'oubliez pas de préciser à votre Huron que les élections régionales se font au scrutin proportionnel avec une prime majoritaire et les départementales au scrutin binominal mixte majoritaire à deux tours. Ni de préciser ceci: pour se maintenir au second tour, il faut aux régionales qu'une liste ait obtenu 10 % des suffrages exprimés alors qu'aux élections départementales, la barre est fixée à 12,5 % des électeurs inscrits.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, vous lui direz qu'à la suite de la réforme des territoires de 2015, les deux conseils départementaux de la Corse (ceux de Corse-du-Sud et de Haute-Corse) ont fusionné le 1^{er} janvier 2018 avec la Collectivité territoriale de Corse, qui exerçait déjà les compétences d'une région à statut particulier, pour former la Collectivité de Corse. Pour se maintenir au second tour en Corse, il ne faut pas avoir obtenu 10 % des voix ou 12,5 % des inscrits, mais 7 % des suffrages exprimés lors de cette élection qui n'est pas «régionale» mais «territoriale».

Evidemment, votre Huron écarquillera les yeux en se demandant comment on a pu inventer une machine à gaz pareille. N'hésitez surtout pas à lui répondre que, si on avait voulu faire monter le taux d'abstention et baisser le niveau d'intérêt des électeurs, on ne s'y serait pas pris autrement.

VIOLENCE

Une gifle pour Emmanuel Macron, de la farine pour Jean-Luc Mélenchon et François de Rugy, des candidats du Rassemblement national agressés par des «antifas»: la campagne électorale porte son lot de violences. Ne jouons pas les vierges effarouchées: la politique n'a jamais été un long fleuve tranquille. Deux présidents de la République (Paul Doumer et Sadi Carnot) ont été assassinés en France dans une époque bien différente de la nôtre. Le général de Gaulle a failli tomber sous les balles de militants de



l'OAS dans un contexte lui aussi tout autre. Jacques Chirac, impavide, avait eu droits aux crachats en parcourant le quartier du Val Fourré à Mantes-la-Jolie en 2002. Nicolas Sarkozy a été pris au collet lors d'un bain de foule, dans une scène proche de celle de la gifle reçue par Emmanuel Macron. Et les querelles qui tournent au pugilat entre colleurs d'affiches ne sont pas une invention de l'année. Sans même parler des duels entre adversaires politiques dont le dernier, opposant René Ribière à Gaston Defferre, date de 1967.

Difficile de dire, en fait, si l'époque est vraiment plus violente que les décennies qui l'ont précédée. Pour le nombre des homicides, elle ne l'est pas malgré les apparences, les gros titres et les discours du Rassemblement national. Mais pour la petite délinquance et les incivilités quotidiennes, elle l'est.

La violence quotidienne est surtout plus visible. L'agresseur d'Emmanuel Macron avait un complice, qui a filmé la scène pour la publier sur les réseaux sociaux. À peine envoyée, la gifle faisait le tour du monde sur internet. C'était le but, qui n'était peut-être même pas politique. L'auteur de l'agression a été condamné à 18 mois de prison, dont 4 ferme, le tout assorti d'une interdiction définitive d'exercer une fonction publique et d'une privation de ses droits civiques pour cinq ans. Trop sévère? Trop laxiste? Chacun en juge selon ses opinions, l'essentiel étant qu'il y ait eu une condamnation. Et si enfariner fait moins de mal qu'une gifle, cela n'en constitue pas moins une agression aussi. La politique n'est pas la guerre. Le débat, oui. La violence, non.

LES FAITS DU PRINCE

Établir la liste des «faits du prince» des présidents de la ve République serait très long. Le général de Gaulle faisait la pluie et le beau temps sur les programmes de télévision. François Mitterrand, le plus capricieux de tous, faisait venir de Charente-Maritime, en Falcon de la République, son fromage frais préféré, la jonchée. Valéry Giscard d'Estaing avait fait changer le rythme d'interprétation de la *Marseillaise*. Jacques Chirac fit prendre un décret spécial pour prolonger le mandat d'un conservateur de musée qu'il appréciait. Il voulut aussi envoyer la *Victoire* de Samo-

thrace, joyau du Louvre, au Japon pour une exposition. Mais il dut renoncer, et on envoya aux Japonais *La liberté guidant le peuple*, de Delacroix. Nicolas Sarkozy décida de s'attribuer la résidence de la Lanterne à Versailles, jusqu'alors prévue pour le repos des Premiers ministres. Et quand on contestait une nomination, il pouvait éructer: «*C'est moi qui nomme, c'est moi qui nomme, c'est moi qui nomme!*»

Est-ce à un énième «fait du prince» qu'on a assisté, le 11 juin vers 22h45, au stade Roland-Garros? Rafael Nadal, treize fois vainqueur, affronte en demi-finale Novak Djokovic, une seule victoire à «Roland» à ce moment du tournoi. Le match est beau, le temps passe, la nuit tombe et le couvre-feu est fixé à 23 heures. Normalement, le public va être convié à quitter le stade à 22h45. Les deux joueurs sont même rentrés au vestiaire dans l'attente de l'évacuation des lieux. Mais, soudain, on annonce que le match va reprendre et que le public peut rester. L'allégresse succède à la stupéfaction et le public entonne des «*merci Macron*» avant de chanter l'hymne national.

«*L'organisation de Roland-Garros remercie l'Elysée, Matignon et le gouvernement*» déclare alors Gilles Moreton, président de la Fédération française de tennis. On ne peut s'empêcher d'imaginer les coups de téléphone: du directeur du tournoi au préfet de police, du préfet de police au chef du gouvernement. Et sans doute de l'un des protagonistes au président lui-même, en cette belle soirée d'été. Premier des courtisans ce soir-là, l'ancien député Benjamin Griveaux écrit à 23h50: «*Merci Emmanuel Macron pour cette exceptionnelle soirée de tennis!*»

C'était une décision juste. Mais est-ce un pays normal, celui où il faut remonter au Président de la République pour qu'elle soit prise? «*Toi, tu es le Roi-Soleil, tu peux tout faire*» avait un jour lancé Angela Merkel à Nicolas Sarkozy avec un peu de jalousie dans la voix. La chancelière allemande, régime parlementaire oblige, rend compte de toutes ses décisions au Bundestag. Jacques Chirac, face à Alain Lambert, en charge du budget, qui contestait un quelconque fait du prince, lança un jour: «*Monsieur le ministre, je n'ai pas le souvenir que vous ayez été élu Président de la République.*» Tout était dit. ■



**AGIR
PLUS**

SOLUTION EAU CHAUDE

Bénéficiez de nos Primes

CHAUFFE-EAU SOLAIRE

jusqu'à **2 000€**

CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE

jusqu'à **1 800€**

FAITES CONFIANCE AUX ENTREPRISES PARTENAIRES AGIR PLUS

Calculez votre Prime économies d'énergie sur corse.edf.fr/agirplus/ et demandez vos devis à des entreprises Agir Plus labellisées RGE.



RETROUVEZ TOUTES
NOS SOLUTIONS AGIR PLUS SUR :
corse.edf.fr/agirplus/

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.

Programme en faveur de la maîtrise de la demande en énergie piloté par le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat.